

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DPE 7 Étude sur la conformité locale de la masse d'eau Bièvre - Convention de constitution d'un groupement de commandes.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

Vu le projet en délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative aux modalités de participation de la Ville de Paris à une étude sur la conformité locale de la masse d'eau Bièvre ;

Vu l'avis du conseil du 5^e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : La convention relative aux modalités de participation de la Ville de Paris à l'étude sur la conformité locale de la masse d'eau Bièvre est approuvée, ainsi que l'adhésion à un groupement de

commandes avec le Département des Hauts-de-Seine, le Département du Val-de-Marne, l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre et le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, pour la réaliser.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris, sur les exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement. La convention porte sur une dépense maximale de 100.000 euros.

Article 3 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention de groupement de commande avec le Département des Hauts-de-Seine, le Département du Val-de-Marne, l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre et le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, dont le texte est joint au présent projet de délibération, et à régler au coordinateur du groupement la part des dépenses incombant à la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO